



Défi-jonglage U15F

Le défi s'effectue sur 8 joueuses minimum.

La distribution des points se fera à égalité de joueuses (équipe A présente 11 joueuses et l'équipe B, 10 joueuses Le défi s'effectuera sur les 10 premières joueuses inscrites en opposition sur la feuille de match).

Toutes les joueuses doivent jongler, même sans opposante.

Une équipe présentant 7 joueuses, se verra pénaliser sur la 8ème joueuse.



Vainqueur

L'équipe possédant le plus de joueuses vainqueurs de leur défi (nombre de croix) sera déclarée gagnante .

En cas d'égalité, il sera procédé au total des jonglages de tous les jongleurs en opposition par équipes.

L'équipe ayant le total le plus élevé sera déclarée vainqueur.



Si l'égalité subsiste : les 2 équipes se déclarées vainqueurs

Règles de classement en fin de phase

1 - En cas d'égalité de points (matches) : entre 2 ou plusieurs équipes à la fin du championnat, celles-ci seront départagées par le nombre de défi-jonglage gagné sur l'ensemble des rencontres de la phase du championnat.

2 - Si l'égalité subsiste, le point est attribué au vainqueur du défi-jonglage entre les équipes concernées

Cas : La joueuse numérotée 8 sans opposition (équipe adverse à 7 joueuses) sera la 8ème joueuse pour l'addition des jonglages.
La joueuse numérotée 9 sans opposition ayant un total supérieur au N°1, ne sera pas pris en compte.



Temps imparti : 2 mn par objectif en alternance

Respect des numéros : le gardien N°1 est noté en numéro 1 sur la feuille de match

Important : les numéros des maillots correspondent au N° de la feuille de match .

L'équipe recevante jongle la 1ère.

Objectifs de la saison 2024/2025 - U15F

		Phase 1		Phase 2		Phase 3			
D1	Pied Fort	30	Pied Fort	50	Pied Fort	50	D1	D1	
	Alternés	30	Alternés	30	Pied Faible	30			
				Pied Fort	30	Pied Fort	30	D2	
				Alternés	20	Pied Faible	30	D3	

Les objectifs sont à réaliser sans surface de rattrapage avec obligation de poser le pied après chaque contact.

Toute jonglerie commencée avant la fin du temps imparti, doit aller à son terme